

Inauguration des éoliennes

Allocution de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre, Estaimbourg, le 09 mars 2018

Madame la Présidente d'Ipalle,
Monsieur le Directeur Général d'Ipalle,
Monsieur le Directeur du secteur Recherche et Développement d'Ipalle,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration d'Ipalle,
Monsieur le Directeur du Wind Business d'EDF,
Monsieur le Ministre-Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège et du Conseil Communal et du CPAS,
Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Qu'il me soit permis de vous adresser ces mots choisis de bienvenue au sein de cet écran communal et vous remercier chaleureusement de nous avoir rejoint pour l'inauguration des cinq éoliennes qui composent notre nouveau parc éolien estaimpuisien.

« La patience a beaucoup plus de pouvoir que la force. » Cette sentence du philosophe Plutarque s'applique à merveille à ce projet qui aura nécessité six années de travail avec ses contrariétés, ses désillusions mais aussi et surtout la satisfaction du devoir accompli pour les générations de demain.

C'est en juillet 2012 que la mise en œuvre de ce projet a débuté par l'introduction par la société Windvision d'une demande de permis unique pour construire et exploiter un parc de six éoliennes sur le territoire estaimpuisien. Le 27 juillet 2013, une première décision favorable intervenait lorsque Philippe Henry, alors Ministre de l'Environnement, accorda un permis pour ces six éoliennes.

Suite à une requête introduite par l'asbl « Le Comité de la Royère et du Petit Preux » et différents riverains, ledit permis fut annulé par le Conseil d'Etat le 25 avril 2014. Une décision saluée par les autorités communales qui avaient déjà affirmé leur volonté de voir éclore cinq éoliennes, refusant ainsi l'installation d'une éolienne jugée trop proche des ruines de Château de la Royère. Car si le développement durable est de première importance pour nous, il ne peut se faire au détriment du cadre paysager et du patrimoine local. Un avis qui fut retenu par le Gouvernement wallon puisque le 10 septembre 2014, Windvision obtenait du nouveau ministre de l'environnement, Carlo Di Antonio, un nouveau permis pour l'érection de cinq éoliennes.

Néanmoins, malgré qu'il ne fût plus question d'ériger une éolienne à proximité des ruines, le Comité de la Royère réintroduisit un recours auprès du Conseil d'Etat. Ce n'est finalement que le 5 septembre 2016, après deux ans de procédure, que la haute juridiction administrative décréta le désistement d'instance, ce qui permit à Windvision d'obtenir le permis libre de recours et au projet... de reprendre son envol.

Je me dois de rappeler que dans un premier temps, nous avons émis la volonté d'avoir une éolienne dite citoyenne. Toutefois, il nous est vite apparu que la mise en œuvre et la gestion d'une telle éolienne était des plus compliquée, raison pour laquelle je me suis permis de solliciter IPALLE pour faire en sorte qu'une de ces éoliennes puisse rester dans le giron public. Une belle opportunité saisie puisqu'au terme de discussions franches et positives, nous avons pu trouver un terrain d'entente avec l'intercommunale pour l'exploitation non pas d'une mais de deux éoliennes publiques dont les retours bénéficient à l'ensemble de la population.

A cet égard, j'aimerais remercier publiquement la Présidente d'IPALLE Ludivine Dedonder et son directeur général Gonzague Delbar ainsi que leur équipe pour le professionnalisme constant dont ils ont fait preuve ainsi que leur attention soutenue et positive concernant ce projet d'importance pour les générations futures.

Ceci dit, peu de temps après la décision favorable du Conseil d'Etat, Windvision faisait toutefois part de sa volonté de céder le parc à une société tierce. En décembre 2016, le permis fut dès lors revendu à la société EDF Luminus ainsi qu'à l'intercommunale IPALLE, laquelle devenait propriétaire d'une seconde éolienne. Le chantier put ainsi démarrer en mars 2017 avec l'aménagement des voiries suivi par la livraison et le montage des éoliennes réalisés en septembre et octobre 2017, tandis que la production des premiers kWh put être effective dès le mois de décembre, apportant une conclusion heureuse à ce long dossier et permettant de faire de notre Estaimpuis, que nous chérissons avec passion, une entité à « Energie Positive ».

Afin de permettre aux citoyens de s'approprier ces moulins des temps modernes, une initiative originale visant à baptiser les éoliennes par le biais d'un concours fut organisée en collaboration avec l'administration communale. Après délibération d'un jury de 14 personnes présidé par Jean-Paul Gorloo, ce sont finalement Voltance, Ampéra, Coulombine, Gramette et Wattine, en référence aux pionniers de l'électricité, qui ont été retenus. Des noms qui ont été peints par notre artiste locale Véro Depraetere sur des plaques que vous avez pu découvrir il y a quelques instants et qui seront installées à proximité de chacune des éoliennes. Je profite de l'occasion pour remercier Véro pour le magnifique travail qu'elle a une fois de plus réalisé.

Chers amis,

La construction de ce parc éolien n'est pas un projet isolé. Il correspond à une stratégie communale de développement des énergies renouvelables qui se traduit notamment par notre plan quadri-annuel d'investissement dans le photovoltaïque qui a déjà permis la pose de tels panneaux sur divers bâtiments publics tels que les écoles d'Evregnies, Néchin et Leers-Nord, la Maison de l'Environnement et la Maison Communale. D'autres bâtiments en seront également pourvus cette année, à savoir l'école primaire d'Estaimpuis (Contour de l'Eglise et Grand Place), le Hall technique, le Complexe sportif d'Estaimbourg, la Maison du Patrimoine à Evregnies et l'école des Arts à Saint-Léger. Couplée à toutes les initiatives que nous avons déjà entreprises dont le remplacement des châssis et des chaudières dans nos bâtiments communaux, l'inauguration de ce jour permet bel et bien à Estaimpuis, à son modeste niveau, d'assumer son rôle de pouvoir public, en montrant le chemin vers une société plus respectueuse de son environnement.

Au-delà des bénéfices environnementaux escomptés, tout ceci contribue par ailleurs à diminuer de manière significative nos factures énergétiques et nous permet de la sorte d'économiser des deniers qui peuvent être réinvestis de façon beaucoup plus constructive pour l'ensemble des Estaimpusiennes et Estaimpusiens.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de remercier chaleureusement, l'ensemble des acteurs qui ont permis à ce projet d'aboutir et en particulier Jean-Michel Nottebaert, notre échevin de la ruralité, pour l'avoir suivi de manière assidue et professionnelle ainsi que la société EDF Luminus et l'intercommunale IPALLE pour la bonne reprise en main de ce dossier.

Merci de votre attention.